



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
  - Présents : 17
  - Excusés : 10
  - Votants : 24
- dont 7 pouvoirs

**VOTE : délibération adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**AFFAIRES SCOLAIRES**

Aide aux devoirs :  
convention de partenariat

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

**PRESENTS :**

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROENDO, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

**EXCUSES :**

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAUX.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil périscolaire et afin de favoriser le développement de pratiques éducatives, la Commune souhaite faire appel à un bénévole pour aider à l'animation des activités sur ces temps et notamment de l'aide aux devoirs ;

Considérant qu'une convention de partenariat doit être conclue afin de définir les modalités d'intervention ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE le projet de convention de partenariat avec un intervenant extérieur bénévole afin de proposer de l'aide aux devoirs aux enfants pendant le temps périscolaire sur l'école Primaire François Delbary.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année scolaire 2025/2026.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,

Le Maire,

  
Alain LAPACHERIE

**Certifiée exécutoire**

Date de publication sur le site internet : 01/12/2025

Date de télétransmission en préfecture : 01/12/2025